PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi, 5 décembre 2000, à 19 h 30, au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires Yves Ballard, Luce Deschênes Damian, Pierre Diamond, Gabriel Ducharme, Manon Handfield, Jean-Louis Lachapelle, Alain Langlois, Louise Legault-Choquette, Marc-André Lehoux, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Line Tessier, Alain Villemure ainsi que Francine Charbonneau et Diane Miron, représentantes du Comité de parents.

EST ABSENTE : madame Huguette Bussières.

ABSENCES MOTIVÉES : madame et messieurs Suzanne Chartrand, André Mc Nicoll et Yvan Noël.

Assistent également à cette séance : mesdames Ginette Jacques, directrice générale, Monique Hébert, directrice générale adjointe et messieurs Jean-Guy Brais, directeur du Service des ressources humaines, Pierre Charland, directeur du Service des ressources financières, Serge Dubé, directeur général adjoint, André Dubreuil, directeur du Service des ressources matérielles, Daniel Grisé, directeur du Service des ressources informatiques, Louis Laliberté, directeur du Service des ressources éducatives et Clément Page, secrétaire général.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Gabriel Ducharme, président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-117-12-00 Il est proposé par madame Hélène Roberge d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2000 et du procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 14 novembre 2000.
4. Affaires relatives à la dernière séance.
5. Parole au public.
6. Affaires reportées et affaires nouvelles :

   6.1. Emprunt à long terme de 12 657 000 $
   6.2. Taux de cotisation Santé et sécurité au travail pour l'année 2001 / adoption

6.3. Formation d'un comité spécial pour l'agrandissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau
6.4. Servitude de passage et d'occupation / école secondaire de Mortagne / adoption
6.5. Acquisition de terrain / école du Parchemin
6.6. Annulation d'une servitude de rue et adoption d'une servitude d'égout pluvial / école secondaire Polybel
6.7. Mouvements de personnel de direction d'école.

7. Information :

7.1. Cours d'été 2000 / bilan
7.2. Taux de réussite / année scolaire 1999-2000
7.3. Terrains excédentaires / école secondaire du Mont-Bruno
7.4. Budget d'investissement / état de situation
7.5. Comité d'achats regroupés de la Montérégie / rapport annuel 2000
7.6. Plan stratégique de répartition et de destination des immeubles / état de situation
7.7. Plans de réussite des établissements et de la Commission scolaire
7.8. Rapport d'élections partielles.

8. Affaires diverses :

8.1. Fondation de l'École secondaire de Chambly / désignation d'un commissaire
8.2. Impact de la réforme municipale sur les structures scolaires.

9. Parole au public.

10. Parole aux membres du Conseil.

11. Ajournement de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 7 NOVEMBRE 2000 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EN AJOURNEMENT TENUE LE 14 NOVEMBRE 2000

C-118-12-00 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2000 et le procès-verbal de la séance en ajournement tenue le 14 novembre 2000 avec les corrections suivantes :

- à la page 042, 2e alinéa, il fautt y lire : *«Monsieur Raynald Fallu, de l'Organisme de participation des parents de l'école Au-Fil-de-l'Eau,…»*

- à la page 043, point 6.1.4, il faut ajouter : *«Monsieur Paul St-Onge propose monsieur André Mc Nicoll»*

- à la page 048, il faut *enlever le 1er alinéa.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. AFFAIRES RELATIVES À LA DERNIÈRE SÉANCE

La directrice générale, madame Ginette Jacques, indique que l'étude du nouveau curriculum et du plan consolidé sur la réussite éducative aura lieu le 12 décembre 2000

tandis que le financement relié à «l'école ouverte sur son milieu» sera mis à l'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires de janvier 2001.

5. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur André Michaud du conseil d'établissement de l'école de la Source veut savoir si la Commission scolaire a adressé une demande officielle au ministère de l'Éducation pour l'agrandissement de cette école. Le président, monsieur Gabriel Ducharme, indique que la Commission scolaire est toujours en discussion avec le ministère de l'Éducation à ce sujet. Il accueille favorablement l'annonce de monsieur Michaud à l'effet que l'école déposera un document à ce sujet en janvier prochain.

6. AFFAIRES REPORTÉES ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 Emprunt à long terme de 12 657 000 $

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Attendu que la Commission scolaire des Patriotes a, le 17 novembre 2000, obtenu du ministre de l'Éducation l'autorisation d'effectuer un emprunt de douze millions six cent cinquante-sept mille dollars (12 657 000 $) ;

C-119-12-00 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

1. Qu'un emprunt jusqu'à concurrence d'un montant de douze millions six cent cinquante-sept mille dollars (12 657 000 $) soit contracté ;

2. Que le produit de cet emprunt soit utilisé aux fins suivantes :

   a) au remboursement de la partie non amortie des émissions d'obligations venues à échéance ou échéant avant le 30 juin 2001 — 2 700 000 $

   b) au financement des dépenses d'investissements subventionnées selon les règles budgétaires annuelles telles qu'elles sont indiquées en annexe à l'autorisation ministérielle d'emprunt du 17 novembre 2000, le tout pour une somme de — 9 648 300 $

   c) au paiement des frais inhérents à l'emprunt — 308 700 $

3. Qu'à cet égard, la Commission scolaire contracte cet emprunt selon l'un des deux modes suivants :

   A) En accordant au ministre des Finances du Québec le mandat de représenter la Commission scolaire et d'agir pour son compte et en son nom aux fins suivantes :

      a) placer cet emprunt par voie d'une ou de plusieurs émissions d'obligations ;
      b) négocier les modalités de l'emprunt ;
      c) désigner une société de fiducie pour agir à titre de fiduciaire pour les porteurs d'obligations, un conseiller juridique et un imprimeur ;
      d) négocier le coût de rétention des services de la société de fiducie, du conseiller juridique et de l'imprimeur ainsi désignés ; ou

B) En contractant cet emprunt auprès de Financement-Québec.

4. Qu'une demande soit faite au ministre de l'Éducation de déterminer les modalités de l'emprunt et d'accorder, au nom du Gouvernement, une subvention à même les crédits votés annuellement à cette fin par le Parlement pour pourvoir au paiement en capital et intérêts dudit emprunt.

5. Que, dans la mesure ou l'emprunt s'effectue par émission d'obligations, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par le transfert de son patrimoine à un patrimoine fiduciaire de la créance que représente la subvention accordée par le ministre de l'Éducation, ce patrimoine fiduciaire étant constitué auprès de la société de fiducie au bénéfice des porteurs d'obligations.

6. Que, dans la mesure où l'emprunt est contracté auprès de Financement-Québec, la Commission scolaire garantisse l'emprunt par une hypothèque mobilière sans dépossession consentie en faveur de Financement-Québec et portant sur la subvention précitée.

7. Que, n'importe lesquels du président, de la directrice générale, du directeur général adjoint, du secrétaire général, du directeur du Service des ressources financières de la Commission scolaire, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soient et ils sont par les présentes, autorisés au nom de la Commission scolaire, à signer tout contrat ou document relatif à l'emprunt, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les présentes, à recevoir le produit net de l'emprunt ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie et à en donner bonne et valable quittance, à poser tous actes et à signer tous documents nécessaires ou utiles pour donner plein effet aux présentes.

8. Que, le cas échéant, l'une ou l'autre de ces mêmes personnes soit autorisée à livrer les titres à la société de fiducie pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tout document nécessaire à cette fin et à leur livraison définitive aux acheteurs.

9. Que, le cas échéant, la signature imprimée, gravée ou lithographiée de l'une ou l'autre des personnes mentionnées ci-dessus, pourvu qu'elles soient deux agissant conjointement, soit apposée sur les titres et les coupons d'intérêts.

10. Que dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émissions d'obligations, la Commission scolaire s'engage à respecter la tarification négociée par le ministre des Finances du Québec et à payer, à même le produit de l'emprunt, les honoraires de la société de fiducie, les honoraires et frais du conseiller juridique et les frais d'impression de l'imprimeur pour des travaux effectués pour la réalisation de l'emprunt jusqu'à la livraison des titres.

11. Que, dans la mesure où l'emprunt s'effectue par émissions d'obligations, les honoraires annuels de la société de fiducie soient payés par la Commission scolaire en conformité avec la tarification en vigueur négociée par le ministère des Finances du Québec avec les sociétés de fiducie, à même les revenus généraux de fonctionnement.

12. Que la Commission scolaire autorise la directrice générale à effectuer tous les paiements de capital, d'intérêts et de prime, le cas échéant, requis à l'égard des titres et à effectuer tous les paiements d'honoraires, le cas échéant, frais et dépenses à encourir par la Commission scolaire aux fins des présentes.

13. Que la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Votent en faveur : 13
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.2 Taux de cotisation Santé et sécurité au travail pour l'année 2001 / adoption

Le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, présente le dossier susmentionné.

Considérant le rapport produit par la firme«Gestion dossiers santé-sécurité» ;

C-120-12-00 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle d'accepter la recommandation de maintenir la limite de neuf fois le salaire assurable assujetti à la CSST pour l'année 2001 ;

Et d'autoriser le directeur du Service des ressources financières, monsieur Pierre Charland, à signer pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes les documents exigés par la Commission de la santé et de la sécurité du travail.

Votent en faveur : 13
S'abstient de voter : 1

La proposition est adoptée à l'unanimité des voix exprimées.

6.3 Formation d'un comité spécial pour l'agrandissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, présente le dossier susmentionné.

Considérant l'autorisation du ministère de l'Éducation à l'effet d'agrandir l'école Au-Fil-de-l'Eau;

Considérant l'importance de procéder avec célérité dans ce dossier;

C-121-12-00 Il est proposé par monsieur Jean-Louis Lachapelle de former un comité spécial en vue de l'agrandissement de l'école Au-Fil-de-l'Eau de Mont-Saint-Hilaire, selon les modalités précisées à l'annexe ACC-024-12-00.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.4 Servitude de passage et d'occupation / école secondaire de Mortagne / adoption

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant le remplacement du transformateur existant par un nouveau;

Considérant que ces travaux entraînent l'installation d'un réseau d'alimentation électrique souterrain;

Considérant qu'une convention de servitude de passage et d'occupation doit être signée avec Hydro-Québec;

C-122-12-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'adopter le projet de convention de servitude déposé à l'annexe ACC-025-12-00 et d'autoriser le président et la directrice générale de la Commission scolaire des Patriotes à signer ladite convention.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5 Acquisition de terrain / école du Parchemin

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant que la Ville de Carignan accepte de céder gratuitement à la Commission scolaire des Patriotes une parcelle de terrain enclavée entre la voie de contournement et le terrain de l'école du Parchemin;

Considérant que la Ville est prête à assumer tous les coûts afférents à cette transaction;

Considérant qu'aucune condition particulière n'est imposée à la Commission par ladite transaction;

C-123-12-00 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que la Commission scolaire des Patriotes acquière, pour la somme de 1,00 $, le lot 133-2 ptie du cadastre officiel de la Paroisse Saint-Joseph-de-Chambly, circonscription foncière de Chambly, d'une superficie totale de 938,9 mètres carrés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6 Annulation d'une servitude de rue et adoption d'une servitude d'égout pluvial / école secondaire Polybel

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente le dossier susmentionné.

Considérant la demande de la Ville de Beloeil d'annuler une servitude de rue et de la remplacer par une servitude d'égout pluvial;

C-124-12-00 Il est proposé par Madame Louise Legault-Choquette d'adopter le projet d'acte notarié relatif au sujet susmentionné et apparaissant à l'annexe ACC-026-12-00.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7 Mouvements de personnel de direction d'école

La directrice générale, madame Ginette Jacques, présente le dossier susmentionné.

Promotion

Considérant les entrevues réalisées avec des cadres d'école ;

Considérant les critères de sélection remis par le conseil d'établissement de l'école secondaire Ozias-Leduc ;

C-125-12-00 Il est proposé par monsieur Alain Villemure d'accorder une promotion à madame Monique Ratté, en prévision de son affectation comme directrice à l'école secondaire Ozias-Leduc, à compter du 8 janvier 2001.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

La directrice générale présente un état de situation concernant les mouvements de personnel chez les cadres d'école.

7. INFORMATION :

7.1 Cours d'été 2000 / bilan

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, dépose un bilan des cours d'été 2000.

7.2 Taux de réussite / année scolaire 1999-2000

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, dépose un rapport sur le taux de réussite des élèves aux examens du ministère de l'Éducation en juin 2000.

7.3 Terrains excédentaires / école secondaire du Mont-Bruno

Ce point est retiré.

7.4 Budget d'investissement / état de situation

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, présente l'état actuel des dépenses du budget d'investissement.

7.5 Comité d'achats regroupés de la Montérégie / rapport annuel 2000

Le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur André Dubreuil, dépose un rapport des activités du comité susmentionné.

7.6 Plan stratégique de répartition et de destination des immeubles / état de situation

La directrice générale, madame Ginette Jacques et le directeur général adjoint, monsieur Serge Dubé présentent le dossier soumis au ministère de l'Éducation quant aux besoins d'investissement de la Commission scolaire.

7.7 Plans de réussite des établissements et de la Commission scolaire

Ce point est reporté à la séance en ajournement.

7.8 Rapport d'élections partielles

Le secrétaire général dépose le rapport susmentionné.

8. AFFAIRES DIVERSES :

8.1 Fondation de l'École secondaire de Chambly / désignation d'un commissaire

Ce point est reporté à la séance en ajournement.

8.2 Impact de la réforme municipale sur les structures scolaires

En réponse à une question d'un commissaire, le président fait le point sur les démarches qu'il a entreprises relativement à ce dossier. Il indique qu'il n'est nullement dans l'intention du ministre de l'Éducation de procéder à des modifications aux structures scolaires dans le contexte de la réforme en cours.

9. PAROLE AU PUBLIC

Madame Sylvette David exprime ses meilleurs vœux de la saison.

Le directeur du Service des ressources éducatives, monsieur Louis Laliberté, prend note des remarques de madame Jacqueline Bernèche relativement à l'information des parents sur les ententes entre commissions scolaires pour la mise en place des cours d'été.

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

Les membres abordent les sujets suivants :

- Comité national sur les affaires religieuses
- Fusion entre le CLD et l'Association touristique de la Montérégie
- Débat actuel entourant la réforme et le bulletin scolaire
- Location des écoles lors des élections fédérales.

11. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-126-12-00 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la présente séance au mardi, 12 décembre 2000.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

_____ _____

président secrétaire général

CP/ag